

# Commune de VACHERESSE

---

## ARRÊTE DU MAIRE N° AM2024\_53

**OBJET : ARRÊTÉ COMMUNAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

Le Maire de VACHERESSE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.2225-4 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2017-0009 du 23 février 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie ;

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE L'ARRETE**

Conformément au règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie susvisé, le présent arrêté a pour objet d'identifier les risques à prendre en compte à l'échelle du territoire et les besoins en eau pour y répondre.

Il fixe la liste des points d'eau incendie (PEI) qui concourent à la défense extérieure contre l'incendie publique. Cette liste intègre les points d'eau privés qui font l'objet d'une convention pour leur utilisation publique.

#### **ARTICLE 2 – ETAT DES POINTS D'EAU INCENDIE**

La liste des points d'eau incendie qui participent à la défense extérieure contre l'incendie publique est annexée au présent arrêté.

Le présent arrêté fixe pour chaque point d'eau incendie les caractéristiques suivantes :

- Son numéro d'identification fourni par le SDIS74 ;
- Son numéro de référence attribué par le service de défense extérieure contre l'incendie ;
- Sa localisation sous forme de coordonnées géographiques (Lambert 93) et son adresse ;
- Son statut (public ou privé) ;
- Sa participation à la DECI publique (oui ou non) ;
- Son type (PI150, PI100, PI65, BI100...) ;
- Ses performances attendues au regard du risque qu'il défend (valeur de référence) ;
- Le cas échéant, des caractéristiques techniques particulières, comme par exemple, la manœuvre de vannes au niveau des réserves incendie des châteaux d'eau.

#### **ARTICLE 3 – INFORMATION RECIPROQUE DE L'AUTORITE DE POLICE, DU SERVICE DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE ET DU SDIS DE LA HAUTE-SAVOIE**

La création d'un point d'eau incendie et/ou la modification d'une des caractéristiques mentionnées à l'article 2 font systématiquement l'objet d'un procès-verbal de réception dont le modèle est disponible à partir du site internet du SDIS de la Haute-Savoie. Ce procès-verbal est conservé par le service de défense extérieure contre l'incendie. Une copie est transmise au SDIS de la Haute-Savoie qui est chargé de la mise à jour de la base de données départementale des points d'eau incendie ainsi qu'à l'autorité de police.

La suppression d'un point d'eau incendie fait l'objet d'une information obligatoire du SDIS de la Haute-Savoie pour assurer la mise à jour de la base de données départementale des points d'eau incendie ainsi que de l'autorité de police.

#### **ARTICLE 4 – MAINTENANCE, ENTRETIEN ET CONTRÔLE TECHNIQUE DES POINTS D'EAU INCENDIE**

L'aménagement, l'entretien et la maintenance des points d'eau incendie publics sont à la charge du service de défense extérieure contre l'incendie.

Ce service a la charge de procéder ou faire procéder aux contrôles techniques des points d'eau incendie publics ainsi que ceux qui font l'objet d'une convention avec des propriétaires privés.

Ces contrôles sont réalisés en complémentarité avec les reconnaissances opérationnelles assurées par le SDIS de la Haute-Savoie, à sa charge.

Les opérations de maintenance, d'entretien et de contrôle technique des points d'eau incendie privés qui ne participent pas à la défense extérieure contre l'incendie publique, sont réalisés par leur(s) propriétaire(s), à leur charge, dans les conditions fixées par le règlement départemental susvisé.

Le service de DECI centralise les résultats des contrôles techniques de l'ensemble des points d'eau incendie publics et privés du territoire. Ces résultats sont transmis annuellement, avant le 31 décembre de l'année en cours, au SDIS de la Haute-Savoie dans les conditions fixées par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Une copie de ces résultats est accessible à l'autorité de police.

#### **ARTICLE 5 – GESTION DES SITUATIONS DE CARENCE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Le SDIS de la Haute-Savoie est informé, dès connaissance, de l'indisponibilité permanente ou temporaire des points d'eau incendie.

Cette indisponibilité peut être programmée dans le cadre d'actions de maintenance de points d'eau incendie ou du réseau d'alimentation en eau potable par exemple, ou inopinée en cas de défaillance accidentelle.

Dans tous les cas, l'information est transmise au SDIS de la Haute-Savoie, par voie électronique, à l'adresse : [ctra.codis@sdis74.fr](mailto:ctra.codis@sdis74.fr)

Cette information comporte :

- La liste des points d'eau incendie indisponibles, avec pour chaque PEI l'identification par le numéro SDIS ;
- La date de début d'indisponibilité ;
- Le motif de l'indisponibilité ;
- La date de remise en fonction prévisible.

Une information, adressée à la même adresse électronique, signale la remise en disponibilité des points d'eau incendie.

#### **ARTICLE 6 – MODALITE DE MISE A JOUR DU PRESENT ARRETE**

Le présent arrêté est mis à jour sur l'initiative du maire, autorité de police, lorsque l'évolution des règles qui l'encadrent le justifie.

L'annexe relative à la liste des points d'eau incendie est actualisée par l'autorité de police sur l'initiative du service de défense extérieure contre l'incendie à chaque modification de la DECI (création, modification ou suppression de PEI).

### **ARTICLE 7 – EXECUTION**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains,
- Le SDIS 74

Fait à VACHERESSE, le 24 septembre 2024

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON

P.J : Annexe – Liste des PEI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE(PEI) DE LA COMMUNE DE VACHERESSE (74360)

ID SDIS	NUMERO	TYPE	X (L93)	Y (L93)	ADRESSE	COMPLEMENT ADRESSE	STATUT	VALEUR DE REFERENCE	CARACTERISTIQUE PARTICULIERE
82573	1	PIN 65	982576	6586090	RTE DE TRECHAUFFE	COVALEUX (proche entrée ancienne scierie MAXIT B	Public	60	
82372	10	PIN 65	981582	6587316	RTE DES JOSSES	LES GRANGES	Public	60	
75919	11	PIN 65	982148	6587290	CHE DU PONT DE LA COUR	LE FONTANIL (Pont de la cour)	Public	45	
75920	12	PIN 100	982205	6587208	PTE DE LA VALLEE D'ABONDANCE	LE FONTANIL (Hôtel Petit chez soi)	Public	60	
75922	14	PIN 65	982363	6587320	CHE DES OLLIOZ	FONTANIL	Public	60	
75923	15	PIN 65	982213	6587439	CHE DE LA PETITE FRUITIERE	FONTANIL	Public	60	
75924	16	PIN 65	982171	6587491	RTE DU CHEF LIEU	FONTANIL	Public	60	
75925	17	PIN 65	981897	6587694	RTE DES QUARTS	LES RONZIERS - LES QUARTS	Public	60	
75926	18	PIN 65	981754	6587839	RTE DES QUARTS	LES RONZIERS	Public	60	
82620	19	PIN 65	981470	6587875	CHE DES TENIERES	TAVEROLE (BAS)	Public	60	
75845	2	PIN 65	982306	6586137	RTE DE TRECHAUFFE	COVALEUX - CHEZ MORARD	Public	60	
75927	20	PIN 65	981516	6588010	RTE DE TAVEROLE	TAVEROLE	Public	60	
82105	21	PIN 65	981629	6588163	RTE DE TAVEROLE	TAVEROLE	Public	60	
75928	22	PIN 65	981722	6588294	RTE DE TAVEROLE	TAVEROLLE (La Plagnette)	Public		30
75929	23	PIN 65	982458	6587305	RTE DU CHEF LIEU	Chef-lieu (garages communaux)	Public	65	
75930	24	PIN 100	982536	6587214	RTE DE LESCHAUX	Chef-lieu (eglise)	Public	60	
82621	25	PIN 100	982528	6587080	RTE DU CHEF LIEU	Chef-lieu	Public	105	
75931	26	PIN 65	982570	6587015	RTE DU CHEF LIEU	Chef-lieu (face Mairie)	Public	60	
75932	27	PIN 65	982658	6586885	RTE DE BISE UBINE	AUDEVEX (devant l'ancien CPI)	Public	88	
75933	28	PIN 100	982729	6586844	RTE DE BISE UBINE	AUDEVEX (EHPAD)	Public	118	
82375	29	PIN 100	982744	6586837	RTE DE BISE UBINE	AUDEVEX (EHPAD)	Public	119	
75846	3	PIN 65	981876	6586527	CHE DE CHEZ MORARD	ECOTEX	Public	60	
82622	30	PIN 100	982865	6586677	RTE DU VILLARD	LE VILLARD DESSOUS	Public	126	
75935	33	PIN 100	983088	6586591	RTE DE BISE UBINE	LE VILLARD	Public	106	
75938	34	PIN 65	983586	6585993	CHE DU MOULIN	LA REVENETTE	Public	60	
82624	35	PIN 100	983823	6586067	RTE DE PETHOUX	LA REVENETTE - DECHETERIE	Public	60	
75937	36	PIN 65	983263	6586471	IMP DE LA TORNEAU	LE VILLARD DESSUS	Public	60	
82623	37	PIN 65	983099	6586707	RTE DU PLAGNON	LE VILLARD DESSUS	Public	60	
75939	38	PIN 65	982947	6586908	RTE DU PERRON	LE PERRON (au deux)	Public	30	
75941	39	PIN 65	982776	6587108	RTE DE LESCHAUX	LESCHAUX	Public	60	
82097	4	PIN 65	981703	6586608	RTE DES GLACIERS	ECOTEX	Public	60	
75942	40	PIN 65	982934	6587206	RTE DE LESCHAUX	LESCHAUX	Public	60	
75943	41	PIN 65	983023	6587236	RTE DE LESCHAUX	LESCHAUX	Public	60	
75944	42	PIN 100	983109	6587318	CHE DU RAFOUR	LESCHAUX	Public	30	
82629	43	PIN 100	983236	6587264	CHE DES QUEFFAIX	LESCHAUX	Public	30	
76009	44	PIN 65	983183	6587567	RTE DE LESCHAUX	LESCHAUX (entre nants)	Public	60	
76010	45	PIN 100	982703	6586240	RTE DU CHEF LIEU	LES COMBES (ancienne colonie)	Public	60	
82630	46	PIN 65	982608	6586611	CHE DES COMBES	LES COMBES	Public	120	
79574	47	PIN 100	982701	6587236	RTE DE LESCHAUX	Route de Leschaux	Public	60	
122375	48	PIN 100	983258	6586337	RTE DE BISE UBINE		Public	60	
122376	49	PIN 100	983495	6586071	RTE DE BISE UBINE		Public	60	
75847	5	PIN 100	981722	6586260	RTE DES GLACIERS	LES GLACIERS	Public	60	
122371	50	PIN 65	987933	6585381	RTE DE BISE UBINE	ubine	Public	45	
122372	51	PIN 100	987829	6585282	RTE DE BISE UBINE	UBINE	Public	60	
75848	6	PIN 65	981758	6586692	RTE DES GLACIERS	ECOTEX	Public	60	
75849	7	PIN 65	981828	6587056	MTE DES PEZAIRES	LES GRANGES	Public		30
75940	8	PIN 100	981462	6587218	RTE DE TRECHAUFFE	LES GRANGES	Public	60	
82098	9	PIN 65	981356	6587350	RTE DES JOSSES	LES GRANGES	Public		60

Document annexé à mon arrêté n° AM2024\_53 du 24 septembre 2024  
Le Maire, Jean TUPIN-BRON

